

2015-1868
2015-08-12

| | | |
|--------|-----------|-----------|
| GROUPE | 15 | HERBICIDE |
|--------|-----------|-----------|

Herbicide agricole DUAL II MAGNUM®

USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable pour la suppression sélective des mauvaises herbes

GARANTIE

S-métolachlore* 915 g/L

* et R-énantiomère

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

**DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : **29347**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : **10 L - vrac**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone: 1-877-964-3682

Label

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion, il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Les personnes souffrant d'une réaction allergique cutanée temporaire peuvent répondre à un traitement aux antihistaminiques, aux crèmes stéroïdes ou aux stéroïdes systémiques.

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irrite fortement les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Peut sensibiliser la peau. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau et des bottes fermées pendant toutes les activités. Pour appliquer sur des plantes d'ornement avec de l'équipement d'application manuel, porter les vêtements mentionnés ci-dessus ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Pour manipuler le concentré, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des bottes fermées, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Si la ventilation est inadéquate, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il y a un risque d'exposition à ce produit. Porter des vêtements propres tous les jours. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver et ranger les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements à l'eau chaude additionnée de détergent avant de les remettre.

NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau. Afin de protéger les plantes aquatiques, éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats fauniques importants tels que les terres humides, les marécages, les bordures asséchées des marais ou les plans d'eau. Établir une zone tampon de 29 mètres entre la dernière bande traitée et la bordure des milieux énumérés ci-dessus. Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation vers la végétation nouvelle ou en voie de lever dans les plantations brise-vent ou les boisés. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison. Ne pas récolter le maïs sucré dans les 45 jours suivant le traitement. Ne pas récolter les autres types de maïs dans les 80 jours suivant le traitement. Faire une seule application par saison.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ÉLIMINATION DES PRODUITS

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DES CONTENANTS :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

DUAL II MAGNUM® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

| | | |
|--------|-----------|-----------|
| GROUPE | 15 | HERBICIDE |
|--------|-----------|-----------|

Herbicide agricole DUAL II MAGNUM®

USAGE AGRICOLE

Concentré émulsifiable pour la suppression sélective des mauvaises herbes

GARANTIE

S-métolachlore* 915 g/L

* et R-énantiomère

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

**DANGER – IRRITANT POUR LES YEUX
PEUT SENSIBILISER LA PEAU**

N° D'HOMOLOGATION : **29347**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario

N1G 4Z3

Téléphone: 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion, il n'existe pas d'antidote spécifique. Administrer un traitement symptomatique. Les personnes souffrant d'une réaction allergique cutanée temporaire peuvent répondre à un traitement aux antihistaminiques, aux crèmes stéroïdes ou aux stéroïdes systémiques.

Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Irrite fortement les yeux. **ÉVITER** tout contact avec les yeux. Peut sensibiliser la peau. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale, les sources d'approvisionnement en eau potable ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau et les étangs.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau et des bottes fermées pendant toutes les activités. Pour appliquer sur des plantes d'ornement avec de l'équipement d'application manuel, porter les vêtements mentionnés ci-dessus ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. Pour manipuler le concentré, porter une chemise à manches longues, un pantalon long, un chapeau, des bottes fermées, des gants résistant aux produits chimiques ainsi que des lunettes de protection ou un écran facial. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Si la ventilation est inadéquate, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas manger, boire, fumer ni appliquer de cosmétiques aux endroits où il y a un risque d'exposition à ce produit. Porter des vêtements propres tous les jours. Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer, d'appliquer des cosmétiques ou d'aller aux toilettes. Laver et ranger les vêtements de protection séparément des autres vêtements de la maisonnée. Laver les vêtements à l'eau chaude additionnée de détergent avant de les remettre.

NE PAS retourner ni permettre à des travailleurs de retourner sur les lieux traités dans les 12 heures suivant le traitement.

N'appliquer que lorsque le risque de dérive vers des zones d'habitation ou d'activité humaine, comme des maisons, des chalets, des écoles et des zones récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, du risque d'inversion de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour réduire le ruissellement à partir des zones traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte, un sol compacté ou de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit si on annonce de fortes pluies.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques causée par le ruissellement en aménageant une bande végétative entre la surface traitée et la bordure du plan d'eau. Afin de protéger les plantes aquatiques, éviter l'application hors cible ou la dérive vers des habitats fauniques importants tels que les terres humides, les marécages, les bordures asséchées des marais ou les plans d'eau. Établir une zone tampon de 29 mètres entre la dernière bande traitée et la bordure des milieux énumérés ci-dessus. Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation vers la végétation nouvelle ou en voie de lever dans les plantations brise-vent ou les boisés. Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) requise parmi les produits utilisés dans le mélange.

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est de modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, ni en procédant à l'élimination des déchets ou au nettoyage de l'équipement.

ATTENTION : Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi. Dans le cas du maïs, immature signifie avant l'épiaison. Ne pas récolter le maïs sucré dans les 45 jours suivant le traitement. Ne pas récolter les autres types de maïs dans les 80 jours suivant le traitement. Faire une seule application par saison.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

ÉLIMINATION DES PRODUITS

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION OU REMPLISSAGE DES CONTENANTS :

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

3. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
4. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

MODE D'EMPLOI

CULTURES TRAITÉES

L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM permet la suppression sélective des mauvaises herbes dans les cultures suivantes :

- Maïs * (hybride, d'ensilage, de semence, sucré)
- Soja
- Haricots secs (*Phaseolus vulgaris*)
- Haricots canneberge et haricots rognons
- Haricots mange-tout (jaunes, verts)

Haricots de Lima
 Pommes de terre
 Betteraves à sucre
 Betteraves potagères
 Tomates repiquées
 Rutabagas
 Lupin blanc doux
 Carottes
 Pois de transformation
 Arbres fruitiers (en production ou non)
 Fraisiers (en production ou nouvellement repiqués)
 Marcottières de peupliers de deuxième année ou plus
 Semis ou plants repiqués de deuxième année ou plus des espèces suivantes : épinette blanche, épinette de Norvège, épinette noire, pin blanc, pin gris et pin rouge
 Brocolis, choux, choux-fleurs repiqués et feuilles de moutarde repiqués
 Bleuets en corymbe (plants nouvellement repiqués et établis)
 Poivrons de grande culture
 Plantes ornementales d'extérieur (ligneuses et herbacées)
 Asperges (aspergeraies établies)
 Conifères établis pour la production au champ
 Citrouilles et potirons
 Patates douces
 Millet perlé (aliments pour animaux seulement)
 Arachides
 Citrouilles et potirons
 Cultures du groupe 9 — Cucurbitacées

* L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM contient du benoxacor, une substance qui augmente le métabolisme du S-métolachlore dans le maïs. Ce métabolisme accru peut réduire le risque de dommages causés par le S-métolachlore aux jeunes plants de maïs qui se développent dans des conditions météorologiques défavorables, comme des températures fraîches ou un stress causé par l'eau. Cependant, l'utilisation de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM n'améliorera pas la protection pour les autres cultures indiquées sur l'étiquette.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

| | |
|---|----------------------------------|
| Morelle d'Amérique ¹ | Panic d'automne |
| Morelle noire de l'Est ¹ | Sétaire (verte, glauque, géante) |
| Digitaire (sanguine, astringente) | Panic capillaire |
| Échinochloa pied-de-coq | Souchet comestible ² |
| Amarante à racine rouge ³ (répression seulement) | |

¹ Le traitement en prélevée permet parfois une meilleure suppression que l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou le traitement en postlevée.

² Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

³ Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée seulement.

MOMENT DU TRAITEMENT

| EST DU Canada | PRAIRIES ET INTÉRIEUR DE LA C.-B. | C.-B. (RÉGION CÔTIÈRE) |
|---|--|-------------------------------|
| Application de surface en présemis ou incorporation au sol en présemis ou application en prélevée ou application tôt après la levée | Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée si irrigué dans les 10 jours | Application en prélevée |

DIRECTIVES D'APPLICATION

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

APPLICATION DE SURFACE EN PRÉSEMIS

- Pour le travail minimum du sol (travail réduit) et le semis direct dans le maïs et le soja. Ne pas utiliser sur du soja dont les graines sont immatures.
- L'application peut être faite jusqu'à 30 jours avant le semis.
- Dans la mesure du possible, ne pas déplacer le sol traité hors du rang ni déplacer le sol non traité vers la surface au moment du semis, car la suppression des mauvaises herbes pourrait en être réduite.

INCORPORATION AU SOL EN PRÉSEMIS

- L'incorporation immédiate au sol n'est pas nécessaire.
- L'équipement d'incorporation au sol doit comprendre la herse roulante ou la herse à dents de modèle Western.
- Sur les sols sablonneux, toute précipitation abondante suivant l'incorporation au sol peut causer le lessivage de l'herbicide.

| DIRECTIVES POUR L'INCORPORATION AU SOL | | |
|---|----------------------------|-------------------------|
| TYPE D'ÉQUIPEMENT | PROFONDEUR MAXIMALE | VITESSE MINIMALE |
| Cultivateur à dents en S (type danois) | 10 cm | 10 km/h |
| Cultivateur à dents vibrantes à tranchants chevauchants | 10 cm | 10 km/h |
| Pulvérisateur tandem avec disques espacés de 18 cm au maximum | 10 cm | 6 km/h |
| Cultivateur actionné mécaniquement | 5 cm | toute |
| Rouleau rayonneur et herse canadienne combinés | 5 cm | 10 km/h |

L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut être appliqué en traitement généralisé ou en bandes. Pour le traitement en bandes, utiliser une roue de pression appropriée montée devant la buse pour aplanir la bande. Pour le traitement en bandes, utiliser proportionnellement moins de produit.

APPLICATION EN PRÉLEVÉE

- Appliquer uniformément sur un lit de semence ferme et exempt de grosses mottes.
- Il doit pleuvoir dans les 10 jours suivant l'application, à défaut de quoi un sarclage léger ou l'utilisation d'une houe rotative sera nécessaire.

- L'application en prélevée convient également aux systèmes avec travail réduit du sol, culture sur billons et semis direct dans les cultures de maïs et de soja.
- Il faut réduire le plus possible l'exposition du sol non traité lorsqu'on travaille le sol ou qu'on fertilise.

APPLICATION EN POSTLEVÉE

- MAÏS SEULEMENT.
- Appliquer du tout début de la levée du maïs jusqu'au stade six feuilles et **avant que les mauvaises herbes n'aient dépassé le stade deux feuilles.**
- Certaines feuilles peuvent montrer des signes de brûlure, mais le rendement n'en sera pas affecté.
- NE PAS mélanger l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.
- Ne pas laisser paître le bétail dans des cultures immatures traitées, ni couper celles-ci pour le foin. Ne pas récolter le maïs sucré dans les 45 jours suivant un traitement de postlevée. Ne pas récolter les autres types de maïs dans les 80 jours suivant un traitement de postlevée.

ATTENTION

Ne pas appliquer sur des sols comportant moins de 1 % ou plus de 10 % de matière organique. Les céréales d'hiver peuvent être semées 4 1/2 mois après l'application. Si le temps sec persiste après l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou le traitement en prélevée, la suppression des graminées annuelles risque de ne pas être satisfaisante.

ENGRAIS LIQUIDES

Les solutions d'azote ou les engrais liquides complets peuvent remplacer l'eau comme support de pulvérisation de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM dans le maïs, seul ou en association avec un autre produit, pour l'application en présemis, l'incorporation au sol en présemis ou l'application en prélevée. Ne pas utiliser d'engrais liquides pour l'application en postlevée. Toujours déterminer la compatibilité de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ou des mélanges en cuve de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM homologués dans la présente étiquette avec l'eau ou l'engrais liquide utilisé comme support de pulvérisation en préparant d'avance de petites quantités dans les mêmes proportions. Toujours consulter l'étiquette du produit d'association si le support de pulvérisation du mélange en cuve est un engrais liquide.

ENGRAIS GRANULÉS EN VRAC

Plusieurs engrais granulés en vrac peuvent être imprégnés de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM avec l'herbicide AATREX® pour supprimer les mauvaises herbes par incorporation au sol en présemis dans le maïs. Mélanger les herbicides et l'engrais à l'aide d'un mélangeur couramment utilisé pour les engrais granulés en vrac. Pulvériser l'herbicide uniformément sur l'engrais. Si le mélange d'herbicides et d'engrais est trop mouillé, on recommande d'utiliser une poudre très absorbante (généralement moins de 2 % du poids) comme le Microcel E, la terre de diatomées ou l'argile en poudre.

Pour obtenir les meilleurs résultats possibles, appliquer le mélange en cuve d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM et d'engrais ou d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM avec l'herbicide AATREX et l'engrais uniformément sur le sol à l'aide d'un équipement bien étalonné, immédiatement après avoir fait le mélange, et incorporer conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Note : Appliquer l'engrais granulé imprégné des doses recommandées d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ou des mélanges d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à raison d'au moins 225 kg à l'hectare.

Ne pas imprégner les engrais nitriques, les superphosphates et le calcaire d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM, seul ou avec l'herbicide AATREX.

MÉLANGE ET PULVÉRISATION

- . Pression de pulvérisation – 200 à 300 kPa
 - . Volume de pulvérisation – au moins 150 litres à l'hectare. L'utilisation de volumes d'eau plus élevés et de plus grosses têtes de buses permet généralement d'augmenter le dépôt de pulvérisation et de réduire la dérive.
 - . Maintenir la conduite de dérivation au fond de la cuve pour limiter la formation de mousse.
 - . Utiliser des tamis d'aspiration de 16 mailles et des tamis de conduite et de buse de 50 mailles.
1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié du support de pulvérisation. Agiter lentement.
 2. Verser le produit d'association (poudre mouillable ou granulé mouillable), le cas échéant. Si l'on utilise des engrais liquides comme support de pulvérisation, commencer la bouillie avec de l'eau.
 3. Verser le produit d'association (pâte fluide ou liquide), le cas échéant, et agiter à fond.
 4. Remplir la cuve aux 9/10 de support de pulvérisation et ajouter l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM et tout autre concentré émulsifiable ou autre produit liquide à mélanger.
 5. Remplir le reste de la cuve de support de pulvérisation, maintenir l'agitation et pulvériser.
 6. Ne pas laisser reposer sans agitation.
 7. L'équipement de pulvérisation doit être rincé à fond à l'eau propre et vidé avant et après l'utilisation de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM et ses différents mélanges en cuve.

Note : Si on utilise l'herbicide Fieldstar^{MC}, s'assurer que les sacs hydrosolubles et l'herbicide Fieldstar sont complètement dissous avant de passer à l'étape suivante.

MAÏS
MÉLANGES EN CUVE (EST DU CANADA SEULEMENT)

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|--|--|--|---|
| Application en présemis à la surface (jusqu'à 30 jours avant le semis) | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges ³ | 1,25 - 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 ou 216 g Fieldstar ^{4,7} |
| | Graminées annuelles, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | 1,25 - 1,75 L | + 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN [®] 480 ⁵ ou 1,7 - 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL ^{®5} ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ ^{®5} ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original ^{®5} ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb ^{®5} ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry [®] (68,5 % de glyphosate) ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Glyphos ^{®5} ou 2,35 - 2,5 L Credit ^{®5} ou 2,35 - 2,5 L Vantage ^{®5} ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Renegade ⁵ |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | 1,25 - 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 ⁶ + 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN 480 ⁵ ou 1,7 - 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL ⁵ ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb ⁵ ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate) ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Glyphos ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Credit ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Vantage ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Renegade ⁵ |
| Incorporation au sol en présemis | Souchet, graminées annuelles | 1,25 - 1,75 L | Herbicide agricole DUAL II MAGNUM utilisé seul |
| | Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 ou 216 g Fieldstar ⁷ |
| Prélevée | Graminées annuelles | 1,25 - 1,75 L | Herbicide agricole DUAL II Magnum utilisé seul |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 |

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|----------------------|---|--|---|
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines | 1,25 - 1,75 L | + 1,25 L Banvel [®] II ⁷ ou 3,7 - 4,5 L Marksman [®] 7,8 OU + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 + 1,25 L Banvel II ⁷ OU + 216 g Fieldstar ⁷ OU + 0,3 L CALLISTO [®] 480SC OU + 0,3 L CALLISTO 480SC + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 |
| | Graminées annuelles, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | 1,25 - 1,75 L | + 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN 480 ⁵ ou 1,7 - 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL ⁵ ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb ⁵ ou 1,23-1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate) ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Glyfos ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Credit ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Vantage ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Renegade ⁵ |
| | Graminées annuelles et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles suivantes, y compris les mauvaises herbes tolérantes aux triazines : amarante à racine rouge, chénopode blanc, abutilon, petite herbe à poux, moutarde sauvage, vélar fausse giroflée, morelle noire de l'Est | 1,5 L | + 70 g Converge [®] 75WDG ^{7,9} + 1,1 L Converge 480 ^{7,9} |

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|--|---|--|---|
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | 1,25 - 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 ⁶ + 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN 480 ⁵ ou 1,7 - 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL ⁵ ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb ⁵ ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate) ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Glyphos ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Credit ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Vantage ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus ⁵ ou 2,35 - 2,5 L Renegade ⁵ |
| Tôt après la levée (du début de la levée au stade 2 feuilles) | Graminées annuelles | 1,25 - 1,75 L | Herbicide agricole DUAL II MAGNUM utilisé seul |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines | 1,25 - 1,75 L | + 3,7 - 4,5 L, Marksman ^{7,8} ou 600 mL - 1,25 L Banvel II ⁷ OU + 2,3 L AATREX Liquide 480 + 600 mL - 1,25 L Banvel II ⁷ OU + 0,3 L CALLISTO 480SC ¹⁰ OU + 0,3L CALLISTO 480SC + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 ¹⁰ |
| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
| Postlevée (de 3 à 6 feuilles) (maïs hybride et maïs-ensilage seulement) | Graminées annuelles | 1,25 - 1,75 L | Herbicide agricole DUAL II MAGNUM utilisé seul ⁷ |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 ⁷ |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines | 1,25 - 1,75 L | + 3,7 - 4,5 L Marksman ^{7,8,11} OU 600 mL - 1,25 L Banvel II ^{7,11} OU + 2,3 L AATREX Liquide 480 + 600 mL - 1,25 L Banvel II ^{7,11} |

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|---|---|--|---|
| Postlevée (de 3 à 6 feuilles) (maïs hybride, maïs-ensilage et maïs sucré seulement) | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 ¹² |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM en cas de forte densité de mauvaises herbes.

² Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.

³ Ne procéder à l'application de surface en présemis de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM plus l'herbicide AATREX 480 que si les mauvaises herbes annuelles levées ont moins de 6 cm de hauteur. Si les mauvaises herbes annuelles levées ont plus de 6 cm, appliquer les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade avant l'application du mélange ou, encore, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM et de l'herbicide AATREX de façon à constituer un mélange de 3 herbicides. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

⁴ Les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles qui ont dépassé le stade 2 feuilles ne seront pas supprimées par l'application en surface en présemis de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM avec l'herbicide Fieldstar.

⁵ Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces doses des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

⁶ On recommande d'utiliser les formules liquides des produits dans les mélanges en cuve avec les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

⁷ **NE PAS UTILISER CES MÉLANGES EN CUVE NI CES PÉRIODES DE TRAITEMENT DANS LE MAÏS DE SEMENCE, LE MAÏS SUCRÉ NI LE MAÏS À ÉCLATER.**

⁸ Utiliser la dose la plus faible d'herbicide Marksman sur les sols et les loams sablonneux et la dose la plus élevée sur les loams et les sols argileux.

⁹ Respecter toutes les restrictions relatives au type de sol figurant sur l'étiquette de l'herbicide Converge 75WDG.

¹⁰ **MAÏS CULTIVÉ SEULEMENT**

¹¹ Ne pas appliquer de mélanges en cuve contenant les herbicides Marksman ou Banvel II après le stade 5 feuilles du maïs.

¹² **NE PAS UTILISER CE MÉLANGE EN CUV DANS LE MAÏS DE SEMENCE NI LE MAÏS À ÉCLATER.**

NOTES pour l'application en surface en présemis et en prélevée seulement

Pour améliorer la suppression par contact des **petites** mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être ajoutés aux mélanges d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM avec l'herbicide AATREX Liquide 480 :

- Huile adjuvante, 28-0-0 ou 10-34-0 à 5 % v/v
- Huile adjuvante concentrée à 1 % v/v
- Agent tensioactif non ionique à 0,1 % v/v

En présence de mauvaises herbes annuelles plus grandes ou de mauvaises herbes vivaces, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange en cuve (voir le tableau ci-devant).

MÉLANGES EN CUVE (OUEST DU CANADA SEULEMENT)

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|----------------------------------|--|--|---|
| Incorporation au sol en présemis | Sétaires verte et glauque, échinochloa pied-de-coq et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 – 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 |
| Prélevée avec irrigation | Sétaires verte et glauque, échinochloa pied-de-coq et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 – 1,75 L | + 2,1 - 3,1 L AATREX Liquide 480 |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

² Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

SOJA
MÉLANGES EN CUVE

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ¹ | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ² | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ³ |
|---|--|--|--|
| Application en présemis (jusqu'à 30 jours avant le semis) | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle ⁴ | 1,15 - 1,75 L | + 1,0 - 2,2 L Sencor [®] 500F ou Sencor 480F ou 1,0 - 2,2 L Sencor Soya ou 670 g - 1,45 kg Sencor 75DF ou 670 g - 1,45 kg Lexone ^{MC} DF ⁵ |
| | Graminées annuelles, morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | 1,15 - 1,75 L | + 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN 480 ⁶ or 1,7 - 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL ⁶ ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb ⁶ ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate) ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Glyfos ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Credit ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Vantage ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Renegade ⁶ |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | 1,15 - 1,75 L | + 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN 480 ⁶ or 1,7 - 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL ⁶ ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb ⁶ ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate) ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Glyfos ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Credit ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Vantage ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Renegade ⁶ + 1,0 - 2,2 L Sencor 500F ⁷ ou Sencor 480F ⁷ ou 1,0 - 2,2 L Sencor Soya ou 670 g - 1,45 kg Sencor 75DF ⁷ ou 670 g - 1,45 kg Lexone DF ^{5,7} |
| Incorporation au sol en présemis | Souchet, graminées annuelles et morelle | 1,15 - 1,75 L | Herbicide agricole DUAL II MAGNUM utilisé seul |
| | Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle | 1,15 - 1,75 L | + 550 - 750 g Sencor 75DF ou 850 mL - 1,1 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou 850 mL - 1,1 L Sencor Soya ou 540 - 640 g Lexone DF ⁵ ou 312 mL Pursuit ^{®8} |

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ¹ | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ² | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ³ |
|----------------------|---|--|---|
| Prélevée | Graminées annuelles et morelle | 1,15 - 1,75 L | Herbicide agricole DUAL II MAGNUM utilisé seul |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle | 1,15 - 1,75 L | + 850 mL - 2,25 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou 850 mL - 2,25 L Sencor Soya ou 550 g - 1,5 kg Sencor 75DF ou 540 - 960 g Lexone DF ⁵ ou 1,6 - 2,5 L Afolan F ou 1,9 - 2,3 L Lorox L ⁵ ou 1,75 - 2,25 kg Lorox DF ⁵ ou 312 - 420 mL Pursuit ⁸ ou 210 - 550 g Lexone DF plus 1,4 - 2,0 kg Lorox DF ⁵ ou 210 - 550 g Lexone DF plus 1,5 - 2,0 L Lorox L ⁵ ou 465 - 665 g Sencor 75DF plus 1,4 - 2,0 kg Lorox DF ⁵ ou 465 - 665 g Sencor 75DF plus 1,5 - 2,0 L Lorox L ⁵ ou 750 mL - 1,0 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou Sencor Soya plus 1,4 - 2,0 kg Lorox DF ⁵ ou 750 mL - 1,0 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou Sencor Soya plus 1,5 - 2,0 L Lorox L ⁵ |
| Prélevée | Graminées annuelles, morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | 1,15 - 1,75 L | + 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN 480 ⁶ or 1,7 - 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL ⁶ ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb ⁶ ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate) ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Glyfos ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Credit ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Vantage ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Renegade ⁶ |

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ¹ | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ² | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ³ |
|----------------------|--|--|---|
| Prélevée | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle, mauvaises herbes levées, annuelles ou vivaces | 1,15 - 1,75 L | + 2,6 - 2,7 L TOUCHDOWN 480 ⁶ or 1,7 – 1,8 L TOUCHDOWN TOTAL ⁶ ou 2,35 - 2,5 L TOUCHDOWN iQ ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Original ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Roundup Transorb ⁶ ou 1,23 - 1,30 kg Roundup Dry (68,5 % de glyphosate) ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Glyphos ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Credit ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Vantage ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Vantage Plus ⁶ ou 2,35 - 2,5 L Renegade ⁶ + 850 mL - 2,25 L Sencor 500F ⁷ ou Sencor 480F ⁷ ou 850 mL - 2,25 L Sencor Soya ou 550 g - 1,5 kg Sencor 75DF ⁷ ou 540 - 960 g Lexone DF ^{5,7} ou 312 - 420 mL Pursuit ⁸ |

¹ Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM en prélevée, en mélange avec un autre herbicide également homologué pour la suppression de la morelle.

² Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer au moins 1,25 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à l'hectare.

³ Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.

⁴ Ne procéder à l'application en surface en présemis de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM plus l'herbicide Sencor, ou de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM plus l'herbicide Lexone, que si les mauvaises herbes annuelles levées ont moins de 6 cm de hauteur. Si les mauvaises herbes annuelles levées ont plus de 6 cm, appliquer les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade avant l'application du mélange ou, encore, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM et des herbicides Sencor ou Lexone de façon à constituer un mélange de 3 herbicides. Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

⁵ Les mélanges en cuve avec les herbicides Lexone ou Lorox ne peuvent être utilisés que dans l'est du Canada.

⁶ Certaines mauvaises herbes vivaces peuvent ne pas être supprimées par ces doses des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au sujet des mauvaises herbes vivaces supprimées.

⁷ On recommande d'utiliser les formules liquides des produits d'association à mélanger avec les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade. Consulter l'étiquette des herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade pour connaître les directives spécifiques quant aux précautions, restrictions et doses et additifs recommandés.

⁸ Ne pas appliquer l'herbicide Pursuit deux années de suite en incorporation au sol en présemis. L'année suivant une application de l'herbicide Pursuit, ne semer que les cultures suivantes : soja, maïs fourrager, orge de printemps, blé de printemps et blé d'hiver. Ne pas semer de blé d'hiver dans les 120 jours suivant une application de l'herbicide Pursuit.

ATTENTION : Le soja doit être semé à au moins 4 cm de profondeur; autrement, des dommages peuvent être causés à la culture. Ne pas appliquer l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM après la levée du soja.

Notes pour l'application en surface en présemis et en prélevée SEULEMENT

Pour améliorer la suppression par contact des **petites** mauvaises herbes annuelles levées, les additifs suivants peuvent être ajoutés aux mélanges en cuve d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM avec les herbicides Sencor 500F, Sencor 480F, Sencor Soya, Sencor 75DF, Lexone DF ou Pursuit :

- Huile adjuvante, 28-0-0 ou 10-34-0 à 5 % v/v
- Huile adjuvante concentrée à 1 % v/v
- Agent tensioactif non ionique à 0,1 % v/v

En présence de mauvaises herbes annuelles plus grandes ou de mauvaises herbes vivaces, ajouter les herbicides TOUCHDOWN, Roundup, Glyphos, Credit, Vantage ou Renegade au mélange en cuve d'herbicides (voir le tableau ci-devant).

HARICOTS

HARICOTS MANGE-TOUT (jaunes et verts seulement)
ET HARICOTS DE LIMA

Est du Canada et Colombie-Britannique

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ |
|----------------------------------|--------------------------------|---|
| Incorporation au sol en présemis | Graminées annuelles et Souchet | 1,15 - 1,75 L |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

ATTENTION : Les haricots doivent être semés à au moins 4 cm de profondeur; autrement, des dommages peuvent être causés à la culture.

POMMES DE TERRE MÉLANGES EN CUVE

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|----------------------------------|--|--|--|
| Incorporation au sol en présemis | Souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L | + 750 g - 1,5 kg Sencor 75DF ou 1,1 - 2,25 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou 830 g - 1,2 kg Lexone DF |

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|----------------------|---|--|---|
| Prélevée | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L | + 1,6 - 2,5 L Afolan F ou 750 g - 1,5 kg Sencor 75DF ou 1,1 - 2,25 L Sencor 500F ou Sencor 480F ou 830 g - 1,2 kg Lexone DF ou 1,9 - 2,3 L Lorox L ou 1,75 - 2,25 kg Lorox DF |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

² Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger avec l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

ATTENTION : Ne pas appliquer l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM au moment où la terre se fendille ni après la levée des pommes de terre. Ne pas appliquer sur la variété Superior.

BETTERAVES À SUCRE

MOMENT DU TRAITEMENT

L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut être appliqué comme suit :

1. incorporation au sol en présemis en mélange avec l'herbicide Pyramin[®] ou
2. application en prélevée en mélange en cuve avec l'herbicide Pyramin ou
3. incorporation au sol en présemis suivie d'une application en prélevée de l'herbicide Pyramin.

| DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|---|---|
| 1,25 - 1,75 L | 8,25 - 10,25 L Pyramin FL 430 g/L |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

² Consulter l'étiquette de l'herbicide Pyramin FL pour connaître les directives particulières quant aux variations dans les types de sol et autres restrictions.

RUTABAGAS (EST DU CANADA SEULEMENT)

MOMENT DU TRAITEMENT

L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut être appliqué comme suit :

1. incorporation au sol en présemis ou
2. application en prélevée.

| DOSE À L'HECTARE D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ |
|---|
| 1,25 - 1,75 L |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

Pour supprimer le souchet, l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM doit être incorporé au sol en présemis.

TOMATES REPIQUÉES - CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE MÉLANGES EN CUVE

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION² |
|----------------------------------|---|--|---|
| Incorporation au sol en présemis | Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L | + 0,5 - 1,4 L Sencor 500F ou Sencor 480F |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

² Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes supprimées, aux doses d'emploi, aux types de sol, à la teneur en matières organiques et aux autres restrictions.

ATTENTION : NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM SUR LES TOMATES SEMÉES DIRECTEMENT (NON REPIQUÉES).

NOTE : L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM PEUT ABÎMER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS PAR TOUTE CAUSE PROVOQUANT UNE DIMINUTION DU RENDEMENT. POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS PLUVIEUX OU FROID OU LORSQUE DES CONDITIONS DE CROISSANCE DÉFAVORABLES PRÉVALENT. SUIVRE À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION.

LUPIN BLANC DOUX

| MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | MOMENT DU TRAITEMENT | DOSE/HA¹ | REMARQUES |
|------------------------------------|-----------------------------|---|---|
| Graminées annuelles | Prélevée | 1,10 - 1,75 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM | Faire un traitement par année avec de l'équipement d'application au sol. Appliquer dans un volume total de 200 à 300 L à l'hectare. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.

MÉLANGES EN CUVE (EST DU CANADA SEULEMENT)

| MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | MOMENT DU TRAITEMENT | DOSE/HA ¹ |
|--|----------------------|--|
| Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle ³ | Prélevée | 1,10 - 1,75 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ² + 2,0 - 3,0 kg Lorox DF |

REMARQUES

Faire un traitement par année avec de l'équipement d'application au sol. Appliquer dans 200 à 300 L d'eau à l'hectare. **Ne pas appliquer après la levée du lupin.** Le lupin doit être semé à une profondeur d'au moins 5 cm. Utiliser la dose la plus faible d'herbicide Lorox DF sur les sols de couleur pâle ayant moins de 2 % de matière organique. Ne pas récolter le lupin dans les 80 jours suivant le traitement.

- ¹ Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.
- ² Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.
- ³ Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM.

LUPIN BLANC DOUX**MÉLANGES EN CUVE (MARITIMES SEULEMENT)**

| MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | MOMENT DU TRAITEMENT | DOSE/HA ¹ |
|--|-------------------------|--|
| Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris la morelle ³ | Au semis ou en prélevée | 1,10 - 1,75 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ² + 670 g Sencor 75DF |

REMARQUES

Faire un traitement par année. Pulvériser en traitement généralisé en même temps que le semis ou lors d'un passage distinct après le semis, mais **avant** la levée de la culture. Le lupin doit être semé à une profondeur d'au moins 4 cm. **Ne pas** appliquer sur des sols sablonneux ou légers ayant moins de 2 % de matière organique, ni sur des terres noires. De faibles précipitations ou un léger arrosage après l'application améliorent la suppression des mauvaises herbes.

Certaines cultures de rotation sont sensibles à l'herbicide Sencor et peuvent être endommagées si elles sont semées dans un sol traité avec Sencor durant l'année d'application ou l'année suivante, notamment : oignon, céleri, poivron, choux, laitue, épinard, betterave à sucre, betterave potagère, navet, citrouille, courge, concombre, melon, tabac et canola non tolérant aux triazines. Le risque de dommages aux cultures subséquentes peut être amoindri par un travail du sol qui assure un bon mélange du sol après la récolte. Ne pas récolter les sarments comme fourrage.

- 1 Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger avec l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes à feuilles larges, aux variations dans les types de sol, aux cultures de rotation, à la paissance et autres restrictions.
- 2 Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à raison d'au moins 1,25 L à l'hectare.
- 3 Pour obtenir une suppression optimale de la morelle, appliquer la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM.

ARBRES FRUITIERS NON EN PRODUCTION (PREMIÈRE ANNÉE) - POMMIERS, ABRICOTIERS, CERISIERS (DOUX ET ACIDE), PÊCHERS, POIRIERS, PRUNIERS

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA | REMARQUES |
|--|--|--|--|
| Après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (le panic d'automne et la digitale levant en fin de saison pourraient ne pas être supprimés par ce traitement) | 1,25 - 1,75 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ¹ + 1,1 - 2,2 kg PRINCEP Nine-T ^{®1} | Faire une application par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Les meilleurs résultats sont obtenus avec des applications faites après que la pluie a tassé le sol autour des arbres. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM et d'herbicide PRINCEP Nine-T pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

ARBRES FRUITIERS ÉTABLIS (EN PRODUCTION) - POMMIERS, ABRICOTIERS, CERISIERS (DOUX ET ACIDE), PÊCHERS, POIRIERS, PRUNIERS

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA | REMARQUES |
|--|---|---|--|
| Après la plantation, avant la levée des mauvaises herbes | Graminées annuelles | 1,75 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM | Faire une application en bande sous les arbres, une fois par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur. |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges (le panic d'automne et la digitale levant en fin de saison pourraient ne pas être détruits par ce traitement) | 1,75 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM plus 2,5 kg Princep Nine-T | Faire une application en bande sous les arbres, une fois par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur. |
| | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,75 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM plus 1,0 kg Lexone DF | Faire une application en bande sous les arbres, une fois par année. Éviter le contact avec le tronc et les feuilles des arbres. Ne pas utiliser sur les sols sablonneux comportant moins de 2 % de matière organique. Le traitement ne doit être effectué qu'au moyen d'une rampe de pulvérisation montée sur un tracteur. |

POIS DE TRANSFORMATION (Est du Canada seulement)

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM 1 | REMARQUES |
|----------------------|---|---|--|
| Prélevée | Morelle noire de l'Est et graminées annuelles | 1,25 - 1,75 L | Faire une application par année. Appliquer dans 150 à 250 L d'eau à l'hectare. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement. |

Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

SEMIS OU PLANTS REPIQUÉS DE DEUXIÈME ANNÉE OU PLUS : ÉPINETTE BLANCHE, ÉPINETTE DE NORVÈGE, ÉPINETTE NOIRE, PIN BLANC, PIN GRIS, PIN ROUGE ET MARCOTTIÈRES DE PEUPLIERS

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA | REMARQUES |
|---|---|--|---|
| Avant la levée ou tôt après la levée des mauvaises herbes | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 - 1,75 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ¹ | Appliquer dans les plantations d'épinettes et de pins en pépinière forestière avant le débourrement. NE PAS APPLIQUER L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM DANS LES 4 SEMAINES SUIVANT L'ÉCLATEMENT OU AVANT QUE LES AIGUILLES N'AIENT DURCI. Peut être appliqué en prélevée ou tôt après la levée, avant que les mauvaises herbes ne dépassent le stade 2 feuilles. Pour les marcottières de peupliers, appliquer lorsque les pieds mères sont dormants ou tôt après la levée des drageons. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ

AVIS À L'ACHETEUR/UTILISATEUR

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

CHOUX, CHOUX-FLEURS ET BROCOLIS REPIQUÉS

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE ¹ /HA d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|---|--|---|---|
| Après le repiquage Appliquer dans les 2 jours suivant le repiquage et avant la levée des mauvaises herbes. Ne pas incorporer au sol. | Morelle, graminées annuelles et amarante à racine rouge ² | 1,25 - 1,75 L | Faire un seul traitement par année. Appliquer dans 300 L d'eau à l'hectare. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

² Répression seulement.

TOMATES REPIQUÉES – CULTIVÉES POUR LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE MÉLANGES EN CUVE

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|----------------------------------|---|--|---|
| Incorporation au sol en présemis | Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,0-1,25 L | + 330-660 g Sencor 75DF plus 1,0-2,0 L Treflan ^{MC} EC ^{3,4} ou 500 mL-1 L Sencor 500F ou Sencor 480 plus 1,0-2,0 L Treflan EC ^{3,4} |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes et pour supprimer la morelle.

² Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes supprimées, aux doses d'emploi, aux types de sol, à la teneur en matière organique et aux autres restrictions.

³ Utiliser les doses les plus faibles sur les sols de texture légère et les doses les plus élevées sur les sols plus lourds.

⁴ N'effectuer qu'une application par année. Ne pas appliquer dans les 60 jours précédant la récolte.

ATTENTION : NE PAS APPLIQUER SUR LES TOMATES SEMÉES DIRECTEMENT (NON REPIQUÉES).

NOTE : L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM PEUT ABÎMER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS PAR TOUTE CAUSE PROVOQUANT UNE DIMINUTION DU RENDEMENT. POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS PLUVIEUX OU FROID OU LORSQUE DES CONDITIONS DE CROISSANCE DÉFAVORABLES PRÉVALENT. SUIVRE À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION.

TOMATES REPIQUÉES – TOMATES DE PLEIN CHAMP DESTINÉES AU MARCHÉ FRAIS

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION ² |
|----------------------------------|---|--|---|
| Incorporation au sol en présemis | Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet et graminées annuelles | 1,25 – 1,75 L | |
| Incorporation au sol en présemis | Morelles annuelles (morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est), souchet, graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges | 1,25 – 1,75 L | + 0,5 – 1,4 L Sencor 500F ou Sencor 480F |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

² Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux mauvaises herbes supprimées, aux doses d'emploi, aux types de sol, à la teneur en matière organique et aux autres restrictions.

REMARQUES

Appliquer dans 150 – 300 L d'eau/ha. N'effectuer qu'un seul traitement par année. Ne pas récolter dans les 60 jours suivant le traitement.

ATTENTION : NE PAS APPLIQUER SUR LES TOMATES SEMÉES DIRECTEMENT.

NOTE : L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM PEUT ABÎMER LES PLANTS REPIQUÉS QUI ONT ÉTÉ AFFAIBLIS PAR TOUTE CAUSE PROVOQUANT UNE DIMINUTION DU RENDEMENT. POUR PRÉVENIR LES DOMMAGES, NE REPIQUER QUE DES PLANTS SAINS; NE PAS REPIQUER PAR TEMPS PLUVIEUX OU FROID OU LORSQUE DES CONDITIONS DE CROISSANCE DÉFAVORABLES PRÉVALENT. SUIVRE À LA LETTRE TOUTES LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET D'INCORPORATION. **LES VARIÉTÉS DE TOMATES PEUVENT AFFICHER DIFFÉRENTS DEGRÉS DE TOLÉRANCE À L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM. COMME CE NE SONT PAS TOUTES LES CARIÉTÉS DE TOMATES QUI ONT ÉTÉ TESTÉES QUANT À LEUR TOLÉRANCE À L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM, LIMITER LA PREMIÈRE UTILISATION DE L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM À UNE PETITE PARCELLE DE CHAQUE VARIÉTÉ POUR CONFIRMER LA TOLÉRANCE AVANT DE TRAITER TOUT LE CHAMP. EN OUTRE, CONSULTER LE FOURNISSEUR DE PLANTS POUR OBTENIR DE L'INFORMATION SUR LA TOLÉRANCE DE VARIÉTÉS PARTICULIÈRES À L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM.**

MÉLANGE EN CUVE POUR LE MAÏS SUCRÉ

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ¹ | DOSE À L'HECTARE/PRODUIT D'ASSOCIATION | REMARQUES |
|----------------------|---|--|--|--|
| Prélevée | Graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges, y compris les mauvaises herbes résistantes aux triazines | 1,25 L | + 2,1 – 3,1 L AATREX Liquide 480 + 790 mL-1,56 L Afolan F ou 790 mL-1,56 L Lorox L ou 750 g-1,5 kg Lorox DF | N'effectuer qu'une application par année. Appliquer en traitement de prélevée. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. Ne pas récolter le maïs sucré dans les 45 jours suivant le traitement. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. |

HARICOTS SECS

| CULTURE | MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE ¹ L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|--|--|--|--|---|
| Haricots secs (espèce <i>Phaseolus vulgaris</i> seulement) | Incorporation au sol en présemis OU Application au sol en prélevée | Morelle d'Amérique ² Panic d'automne Morelle noire de l'Est ² Sétaire (verte, glauque, géante) Digitaire (astringente, sanguine) Panic capillaire Échinochloa pied-de-coq Souchet comestible ³ Amarante à racine rouge ⁴ | 1,15 à 1,75 L | Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 150 L d'eau/ha. N'appliquer qu'avec de l'équipement terrestre. NOTE : Les variétés de haricots secs peuvent afficher des variations dans la tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM. Comme ce ne sont pas toutes les variétés d'haricots secs qui ont été testées quant à leur tolérance à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM, limiter la première utilisation de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En plus, consulter son fournisseur de semences pour de l'information sur la tolérance de variétés particulières de haricots secs à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM. ATTENTION : Les haricots doivent être ensemencés à au moins 4 cm de profondeur si l'on veut éviter tout dommage à la culture |

¹Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

²Les traitements en prélevée donnent parfois une meilleure suppression que l'incorporation au sol en présemis.

³Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

⁴Répression seulement.

MÉLANGE EN CUVE POUR HARICOTS COMMUNS SECS (EST DU CANADA SEULEMENT)

| CULTURE | MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE ¹ L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | DOSE/HA DE PRODUIT D'ASSOCIATION ² | REMARQUES |
|---|----------------------------------|--|--|---|---|
| Haricots secs communs (<i>Phaseolus vulgaris</i> spp. seulement) | Incorporation au sol en présemis | Morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est, panic d'automne, sétaire (verte, glauque, géante), digitale (astringente, sanguine), panic capillaire, échinochloa pied-de-coq, souchet comestible ³ , amarante à racine rouge ⁴ | 1,15 à 1.75 L | 0,312 L d'herbicide Pursuit | <p>Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 150 à 400 L d'eau/ha. N'appliquer qu'avec de l'équipement terrestre. NE PAS récolter dans les 100 jours suivant le traitement.</p> <p>NOTE : Les variétés de haricots communs secs peuvent afficher des variations dans la tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM. Comme ce ne sont pas toutes les variétés de haricots communs secs qui ont été testées quant à leur tolérance au mélange de Pursuit et de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM, limiter la première utilisation de ce mélange en cuve à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En plus, consulter son fournisseur de semences pour de l'information sur la tolérance de variétés particulières de haricots communs secs au mélange en cuve de Pursuit et de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM.</p> <p>ATTENTION : Les haricots doivent être ensemencés à au moins 4 cm de profondeur; autrement, des dommages peuvent être causés à la culture.</p> |

1 Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

2 Consulter l'étiquette de l'herbicide Pursuit pour connaître les recommandations, les précautions et les restrictions supplémentaires non indiquées dans la présente étiquette.

3 Une période prolongée de temps chaud et sec suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

4 Répression seulement.

HARICOTS CANNEBERGE ET HARICOTS ROGNONS POUR UTILISATION DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

| CULTURE | MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE ¹ L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | DOSE L/HA MÉLANGE EN CUVE AVEC PRODUIT D'ASSOCIATION ² | REMARQUES |
|---------------------|--|--|--|---|---|
| Haricots canneberge | Incorporation au sol en présemis OU Application au sol en prélevée | Morelle d'Amérique ³ Morelle noire de l'Est ³ Panic d'automne Sétaire (verte, glauque, géante) Digitaire (astringente, sanguine) Panic capillaire | 1,15 à 1,75 L | + 0,312 L d'herbicide Pursuit | N'effectuer qu'une application par année. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. |
| Haricots rognons | Incorporation au sol en présemis OU Application au sol en prélevée | Échinochloa pied-de-coq Souchet comestible ⁴ Amarante à racine rouge ⁵ | 1,15 à 1,75 L | + 0,312 L d'herbicide Pursuit | ATTENTION : Les haricots doivent être ensemencés à au moins 4 cm de profondeur si l'on veut éviter tout dommage à la culture. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

² Consulter l'étiquette du produit d'association à mélanger à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les directives particulières quant aux variations du type de sol et aux autres restrictions.

³ Les traitements en prélevée donnent parfois une meilleure suppression que l'incorporation au sol en présemis.

⁴ Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

⁵ Répression seulement.

BETTERAVES À SUCRE

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE ¹ L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|--|------------------------------|--|--|
| En postlevée, appliquer entre l'apparition du cotylédon et le stade quatre feuilles, mais avant la levée des mauvaises herbes | Morelle, graminées annuelles | 1,25 à 1,75 L | N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans 150-300 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Ne pas récolter dans les 120 jours suivant le traitement. NE PAS UTILISER LA PARTIE AÉRIENNE DE LA BETTERAVE À SUCRE POUR NOURRIR LES ANIMAUX. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

NOTE: NE PAS mélanger l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.

BETTERAVES POTAGÈRES

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE¹ L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|---|--|--|--|
| Avant la levée des mauvaises herbes et de la culture | Morelle (d'Amérique et noire de l'Est), digitale (astringente, sanguine), échinochloa pied-de-coq, panic d'automne, sétaire (verte, glauque, géante), panic capillaire, amarante à racine rouge ¹ | 1,25 L | <p>N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol.</p> <p>Ne pas faire plus d'une application par année.</p> <p>NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.</p> <p>L'application de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut endommager les cultures de betteraves potagères, notamment en provoquant une perte de peuplement, en retardant la maturité et même en occasionnant une perte de rendement.</p> <p>Irriguer après l'application pour activer l'herbicide si aucune précipitation n'est prévue; cependant, n'utiliser que 0,5 po d'eau pour incorporer l'herbicide. Une irrigation excessive augmentera le risque d'endommagement de la culture.</p> <p>L'incorporation mécanique de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM augmentera le risque d'endommagement de la culture.</p> <p>NE PAS utiliser l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM si l'équipement de semis crée un sillon ou une cuvette, au-dessus de la rangée de semences, où l'eau de pluie ou d'irrigation peut s'accumuler et concentrer l'herbicide au-dessus du rang.</p> <p>Ne pas entrer ni permettre à des travailleurs d'entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant le traitement.</p> |

¹ Répression seulement.

POIVRONS DE GRANDE CULTURE

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE¹ L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|--|------------------------------------|--|---|
| En postlevée, appliquer dans les 48 heures suivant le repiquage, mais avant apparition des mauvaises herbes | Morelle, graminées annuelles | 1,15 – 1,25 L | <p>Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Ne pas récolter dans les 80 jours suivant le traitement.</p> <p>Le risque de dommages à la culture augmente lorsque le repiquage est fait hâtivement et que la température du sol est inférieure à 10 °C.</p> <p>Les traitements effectués plus de 48 heures après le repiquage peuvent augmenter le risque de dommages aux feuilles.</p> <p>L'emploi de la dose de produit la plus faible dans les poivrons de grande culture provoquer une suppression réduite lorsque l'infestation par les mauvaises herbes est importante.</p> |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

NOTE : NE PAS mélanger l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM avec des engrais liquides, des huiles, des concentrés d'huile ou des agents tensio-actifs pour les traitements en postlevée.

SOJA – RÉPRESSION DE L'ACNIDE TUBERCULÉE

| MOMENT DU TRAITEMENT | DOSE L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|-----------------------------|--|--|
| En prélevée | 1,75 L | N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. |

PLANTES ORNEMENTALES D'EXTÉRIEUR (ligneuses et herbacées) : Plants cultivés en contenants ou au champ et matériel de plantation* ainsi que plants cultivés dans les aménagements paysagers

Les espèces végétales suivantes ont été testées et les résultats confirment que ces espèces sont tolérantes à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM lorsque ce produit est utilisé selon les directives sur l'étiquette.

Espèces végétales tolérantes

| Catégorie de matériel végétal | Nom commun | Nom scientifique |
|-------------------------------|------------------|-------------------|
| Feuilles larges | Fusain | Euonymus spp. |
| | Rhododendron | Rhododendron spp. |
| Herbacées | Hémérocalle | Hemerocallis spp. |
| | Hosta | Hosta spp. |
| Conifère | Genévrier | Juniperus spp. |
| | Thuja occidental | Thuja spp. |

L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut être utilisé sur d'autres espèces végétales non indiquées sur l'étiquette. Cependant, ces espèces végétales peuvent afficher des variations dans la tolérance aux herbicides, incluant l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM. La première utilisation de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM sur des espèces non indiquées sur l'étiquette devrait être limitée à un petit nombre de plants pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ.

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|---|--|---|--|
| Prélevée (avant l'apparition des mauvaises herbes) OU Tôt après la levée (stade 1-2 feuilles des mauvaises herbes) | Morelle, graminées annuelles et amarante à racine rouge ¹ | 1,25 – 1,75 L | N'effectuer qu'une application par année. Appliquer dans au moins 150 - 200L d'eau/ha. N'utiliser que de l'équipement d'application au sol. Pour éviter de blesser les plants, ne pas appliquer sur les planches de semis, les planches de boutures ou les boutures déracinées avant le repiquage ni sur les plants autour desquels le sol n'est pas bien tassé. Si le produit est appliqué par aspersion sur le feuillage des plants, faire suivre d'une irrigation par aspersion suffisante pour enlever l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM du feuillage afin de réduire le risque de blessure. Ne pas appliquer sur des arbres ou des plants qui produiront, dans les 12 mois suivants, des fruits qui seront récoltés, car des résidus illégaux peuvent être présents. |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | | Ne pas utiliser dans des zones résidentielles où les personnes incluant les enfants peuvent potentiellement être exposés au produit pendant ou après la pulvérisation. |
|--|--|--|--|

¹ Répression seulement.

* Plants repiqués normalement en rangées dans une pépinière ou dans un endroit semblable à des fins de croissance avant d'être transplantés à leur emplacement final.

ASPERGES (aspergeraies établies)

AVERTISSEMENT : L'application de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut causer des dommages à la récolte d'asperges, notamment une perte potentielle de plants, une maturité retardée et même une perte de rendement.

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|---|--|---|--|
| Au printemps, appliquer sur les aspergeraies en dormance, avant la levée OU après la récolte | Morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est, digitale (astringente et sanguine), échinocloa pied-de-coq, panic d'automne, sétaire (verte, glauque, géante), panic capillaire avancé et amarante à racine rouge ¹ | 1,55 – 1,75 L | Effectuer un seul traitement par année. Appliquer avec de l'équipement terrestre seulement. Le délai d'attente avant la récolte est de 16 jours. |

¹ Répression seulement.

CONIFÈRES (établis pour la production au champ)

L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM a été testé sur le sapin baumier, le sapin Fraser, le pin blanc et l'épinette blanche. L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut être appliqué sur des conifères autres que ceux indiqués; cependant, la résistance de ces autres conifères aux herbicides peut varier, y compris l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM. La première utilisation de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM sur des conifères autres que ceux indiqués devrait être limitée à un nombre restreint de plants pour vérifier leur tolérance avant toute application à grande échelle.

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE ¹ L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|--|--|--|---|
| Avant la levée des mauvaises herbes, selon les directives figurant sur l'étiquette | Graminées et feuilles larges annuelles | 1,25 – 1,75 L | Effectuer un seul traitement terrestre par année, en bande au dessus des arbres. Appliquer dans au moins 300 L d'eau /ha. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

CONIFÈRES (établis pour la production au champ)

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE ² L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | DOSE ³ /HA D'HERBICIDE SIMAZINE 480 | REMARQUES |
|--|--|--|--|--|
| Avant la levée ou tôt après la levée des mauvaises herbes (avant le stade 2 feuilles). | Mauvaises herbes indiquées sur les étiquettes ¹ | 1,25 – 1,75 L | 4,7 – 7,0 L | Effectuer un seul traitement terrestre par année. Appliquer dans au moins 150 L d'eau /ha. |

¹ Voir l'étiquette de Simazine 480 pour plus de détails.

² Utiliser la dose la plus élevée pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

³ Utiliser la dose la moins élevée sur les sols sableux ou pauvres en matière organique; utiliser la dose la plus élevée sur les sols argileux ou riches en matière organique.

FEUILLES DE MOUTARDE – repiquées seulement (NE PAS appliquer sur des cultures semées en direct)

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE ¹ L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|---|---|--|--|
| Prélevée ou post-levée (stade 2 feuilles des mauvaises herbes ou moins) | Graminées et feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes | 1,2 – 1,5 L | Effectuer un seul traitement terrestre par année. Appliquer dans au moins 150 – 300 L d'eau/ha. Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours. On peut observer des pertes de rendement lorsque ce produit est appliqué sur des feuilles de moutarde repiquées. |

¹ On peut observer des niveaux de suppression des mauvaises herbes réduits lorsque la densité des mauvaises herbes est élevée

BLEUETS EN CORYMBE (plants nouvellement repiqués et établis)

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|--|---|---|--|
| Prélevée pour les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette | Morelle d'Amérique, morelle noire de l'Est, digitale astringente, digitale sanguine, échinochloa pied-de-coq, panic d'automne, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, panic capillaire Amarante à racine rouge (répression seulement) | 1,25 – 1,75 L | Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 150 – 300 L d'eau/ha. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE , application terrestre seulement. NE PAS récolter dans les 30 jours suivant le traitement. Appliquer en bandes dirigées vers le pied des plants de bleuets en corymbe. Éviter tout contact avec la tige et le feuillage des bleuets en corymbe. Si le produit entre en contact avec les plants de bleuets en corymbe, soit directement ou par dérive, des dommages à la culture ou une réduction du rendement peuvent survenir. |

FRAISIERS- Les cultivars de fraisiers peuvent afficher différents degrés de tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM. Comme ce ne sont pas tous les cultivars de fraisiers qui ont été testés quant à leur tolérance à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM, limiter la première utilisation de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à une petite parcelle de chaque variété pour confirmer la tolérance avant de traiter tout le champ. En outre, consulter le fournisseur de semences pour obtenir l'information sur la tolérance de cultivars particuliers de fraisiers à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM.

Ne pas appliquer sur le cultivar Joliette.

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM ¹ | REMARQUES |
|---|--|--|---|
| En production : Après l'enlèvement du paillis, mais avant la levée des mauvaises herbes. | Graminées et feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes | 1,25 – 1,75 L | Faire un seul traitement par année. Appliquer par incorporation au sol en présemis ou en traitement de prélevée (après le repiquage). Des dommages peuvent être causés à la culture, mais celle-ci s'en remettra sans perte de rendement. Appliquer avec de l'équipement d'épandage au sol seulement. Appliquer dans 150 L d'eau/ha. Le délai d'attente avant la récolte est de 30 jours. |
| Nouvellement repiqués : Incorporation au sol en présemis ou application en prélevée (après le repiquage) | Graminées annuelles indiquées sur les étiquettes et souchet ² | 1,25 – 1,75 L | |

¹Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes. ² Incorporation au sol en présemis seulement. Une sécheresse prolongée suivant l'application peut réduire le degré de suppression du souchet.

CAROTTES

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|--|---|---|---|
| Prélevée (après le semis, avant la levée des carottes et des mauvaises herbes) | Suppression de la morelle d'Amérique, du panic d'automne, de la morelle noire de l'Est, de la sétaire (verte, glauque, géante), de la digitale (sanguine, astringente), du panic capillaire et de l'échinochloa pied-de-coq ainsi que répression de l'amarante à racine rouge | Sols minéraux : 1,2-1,5 L/ha | <p>Effectuer un seul traitement par année. Si un traitement en prélevée a été effectué, ne pas retraiter en postlevée tard dans la saison.</p> <p>Appliquer par voie terrestre (traitement généralisé) (en pré- ou en postlevée). Le traitement en prélevée peut également être effectué par pulvérisation en bandes. Effectuer les traitements en prélevée sur des sols travaillés sans résidus.</p> <p>Utiliser les doses les plus faibles sur les sols de texture moyenne et les doses les plus élevées sur les sols de texture fine. Ne pas appliquer plus de 1,5 L/ha l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM sur un sol minéral. Ne pas appliquer plus de 1,75 L/ha l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM sur une terre noire (plus de 20 % de matières organiques).</p> |
| | Répression des mauvaises herbes énumérées ci-dessus | Sols organiques (matière organique > 20%): 1.5-1.75 L/ha | |
| Post-levée (cultures à 3-5 au stade foliaire et les mauvaises herbes avant stade 2 feuilles) | Suppression de la morelle d'Amérique, du panic d'automne, de la morelle noire de l'Est, de la sétaire (verte, glauque, géante), de la digitale (sanguine, astringente), du panic capillaire et de l'échinochloa pied-de-coq ainsi que répression de l'amarante à racine rouge | 1,2-1,5 L/ha | <p>Pour éviter tout dommage à la culture, ne pas appliquer l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM dans les zones où l'eau est susceptible de s'accumuler.</p> <p>Appliquer dans 150 à 300 L d'eau/ha.</p> <p>Une suppression réduite des mauvaises herbes peut être observée lorsque la densité des mauvaises herbes est élevée.</p> <p>Ne pas récolter les carottes dans les 30 jours suivant le traitement.</p> <p>REMARQUE : LE DEGRÉ ET LA DURÉE DE SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES PEUVENT ÊTRE RÉDUITS DANS LES TERRES NOIRES AYANT UNE PLUS FORTE TENEUR EN MATIERES ORGANIQUES.</p> <p>REMARQUE : L'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM PEUT FORTEMENT ENDOMMAGER LES</p> |

| | | | |
|--|--|--|---|
| | | | CAROTTES ET OCCASIONNER DE CE FAIT UNE BAISSSE DU RENDEMENT. |
|--|--|--|---|

PATATES DOUCES

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE L/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|---|---|--|--|
| Tôt après la levée (2-5 jours après la transplantation) | Graminées et feuilles larges annuelles indiquées sur les étiquettes | 1,25 – 1,75 L | Effectuer un seul traitement par année. Application foliaire par voie terrestre seulement. Appliquer dans au moins 200-400 L d'eau/ha. Le délai d'attente avant la récolte est de 105 jours. |

MILLET PERLÉ POUR L'ALIMENTATION DES ANIMAUX (GRAIN OU FOURRAGE) (EST DU CANADA SEULEMENT)

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|---|--|--|---|
| Tôt en postlevée de la culture (stade de 1-2 feuilles); en prélevée ou tôt en postlevée des mauvaises herbes (jusqu'au stade 1 feuille) | Répression de la digitale astringente, de la sétaire verte et de l'échinochloa pied-de-coq | 0,625 L | Effectuer un seul traitement par année. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Application par voie terrestre seulement. Appliquer dans 200 L d'eau/ha. Ne pas récolter le millet perlé pour le fourrage dans les 45 jours suivant le traitement. Ne pas récolter le grain du millet perlé dans les 130 jours suivant le traitement. N'utiliser que dans le millet perlé destiné à l'alimentation des animaux. Le millet perlé traité ne doit pas être destiné à la consommation humaine. L'application d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM endommagera les cultures de millet perlé notamment en provoquant une perte de peuplement, en retardant la maturité et même en occasionnant une perte de rendement. ÉVITER LE CHEVAUCHEMENT DES PASSAGES DU PULVÉRISATEUR. Le millet doit être semé à une profondeur d'au moins 2,5 cm ou la culture pourrait être endommagée. Utiliser dans un sol qui présente au moins 2,5 % de matière organique. |

ARACHIDES (ONTARIO SEULEMENT)

| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM^{1,2,3} | REMARQUES |
|--|---|--|--|
| Incorporation au sol en présemis ou application à partir de la prélevée jusqu'à la germination des arachides et des mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette | Souchet, graminées annuelles et morelle | 1,15 – 1,55 L | Effectuer un seul traitement par année. Appliquer dans 150 L d'eau/ha. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Application par voie terrestre seulement. Ne pas laisser paître le bétail dans les champs traités ni le nourrir avec du fourrage constitué d'arachides traitées dans les 30 jours suivant le traitement. Ne pas traiter dans les 90 jours précédant la récolte. N'utiliser qu'en Ontario. L'application de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut endommager les cultures d'arachides, notamment en provoquant une perte de peuplement, en retardant la maturité et même en occasionnant une perte de rendement. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les fortes infestations de mauvaises herbes.

² Parfois, les traitements en prélevée donnent de meilleurs résultats que l'incorporation au sol en présemis.

³ Pour la suppression du souchet, l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM doit être incorporé au sol en présemis.

| SOJA, GRAINES IMMATURES | | | |
|---|--|--|--|
| MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM¹ | REMARQUES |
| Incorporation en présemis (application et incorporation dans les 14 jours suivant le semis) | Souchet comestible, graminées annuelles et morelle | 1,15 – 1,75 L | Effectuer un seul traitement par année (en présemis ou en prélevée). Appliquer dans 150 L d'eau/ha. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE. Application par voie terrestre seulement. |
| Prélevée (avant la levée des mauvaises herbes et de la culture) | Graminées annuelles et morelle | | Utiliser les doses les plus faibles d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM sur les sols à texture grossière et les doses les plus fortes sur les sols à texture fine et les terres noires ainsi que pour les infestations de mauvaises herbes plus importantes. En général, le risque de dommages aux cultures est plus grand sur les sols à texture plus légère sur lesquels on applique des doses plus élevées. Directives pour l'incorporation en présemis — Suivre les directives d'incorporation prescrites pour le soja dans la section principale de la présente étiquette. L'application et l'incorporation doivent avoir lieu dans les 14 jours suivant le semis. Utiliser cette méthode d'application lorsqu'on a recours à l'irrigation dans le sillon ou lorsqu'une période de temps sec est prévue après l'application. Si les cultures doivent être mises en terre dans des lits, appliquer et incorporer après la formation des lits. Prélevée — Appliquer au moment du semis (derrière le semoir) ou après le semis, mais avant la levée des mauvaises herbes et de la culture. |

¹ Utiliser la dose la plus élevée d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour les plus fortes infestations de mauvaises herbes et pour les sols à plus forte teneur en matières organiques. Pour la répression de l'amarante à racine rouge, appliquer au moins 1,25 L d'herbicide agricole DUAL II MAGNUM à l'hectare. L'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ne supprimera pas les mauvaises herbes levées.

Cultures du groupe 9 – Cucurbitacées

| CULTURE | MOMENT DU TRAITEMENT | MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | DOSE/HA D'HERBICIDE AGRICOLE DUAL II MAGNUM | REMARQUES |
|---|---|--|--|--|
| <p>Groupe de cultures 9 – Cucurbitacées : pastèque à confire (<i>Citrullus lanatus</i> var. <i>citroides</i>), melon véritable (hybrides et/ou cultivars de <i>Cucumis melo</i>, y compris le cantaloup, le melon ananas, le melon brodé, le melon de Perse, le melon serpent, ainsi que les melons Casaba, Crenshaw, Golden pershaw, Honey ball, Mango, Honeydew et Santa Claus), la pastèque (y compris les hybrides ou les variétés de <i>Citrullus lanatus</i>), la chayote (fruit) (<i>Sechium edule</i>), la courge cireuse (<i>Benincasa hispida</i>), le concombre (<i>Cucumis sativus</i>), le concombre des Antilles (<i>Cucumis anguria</i>), la gourde comestible (<i>Lagenaria</i> spp., y compris la gourde hyotan et la courge-bouteille), la gourde comestible (<i>Luffa acutangula</i> et <i>L. cylindrica</i>, y compris la gourde hechima et l'okra chinois), <i>Momordica</i> spp. (y compris la pomme de merveille, la margose amère et la margose à piquants), la citrouille (<i>Cucurbita</i> spp.), la courge d'été (<i>Cucurbita pepo</i> var. <i>melo</i>), y compris la courge à cou tors, le pâtisson, la courge à cou droit, la courge à moelle et la courgette), la courge d'hiver (<i>Cucurbita maxima</i>, <i>C. moschata</i>, y compris la courge musquée et la courge hubbard, ainsi que <i>Cucurbita mixta</i>, <i>C. pepo</i>, y compris la courge poivrée et la courge spaghetti)</p> | <p>Transplantation : Avant la transplantation ou dans les 48 heures suivant la transplantation.</p> <p>Semis direct : En prélevée ou au début de la postlevée de la culture (stade 1 à 2 feuilles).</p> <p>Toutes les applications doivent être effectuées avant la levée des mauvaises herbes indiquées.</p> | <p>Suppression de la morelle et des graminées annuelles et répression de l'amarante à racine rouge</p> | <p>En bande au milieu des rangs après la pose du paillis de plastique : 1,15 L/ha – 1,56 L/ha</p> <p>Traitement généralisé : 1,15 L/ha</p> | <p>Application par voie terrestre; en bande au milieu des rangs ou en traitement généralisé.</p> <p>Effectuer une seule application par année.</p> <p>Le DAAR est de 30 jours.</p> <p>Appliquer dans au moins 150 L d'eau/ha. L'application de l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM peut endommager la culture (perte de peuplement, maturité tardive et même pertes de rendement). Le risque de dommages à la culture augmente lorsque les conditions sont fraîches et humides. Il faut éviter les contacts entre l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM et les feuilles des plants cultivés, car cela accroîtra le risque de dommages à la culture. Éviter toute pulvérisation hors cible. La suppression peut être réduite lorsque les populations de mauvaises herbes sont denses.</p> |

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM est un herbicide du groupe 15. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM et à d'autres herbicides du groupe 15. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont propres à des composés chimiques, comme une activation du métabolisme. Il est recommandé de suivre des stratégies adaptées à la gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

S'il y a lieu, utiliser l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM ou les herbicides du même groupe 15 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance;

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

AATREX[®], CALLISTO[®], DUAL II MAGNUM[®], PRINCEP NINE-T[®], TOUCHDOWN[®], TOUCHDOWN iQ[®] et TOUCHDOWN TOTAL[®] sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.
Banvel[®], Credit[®], Converge[®], Fieldstar[™], Glyphos[®], Lexone[™], Marksman[®], Pursuit[®], Pyramin[®], Roundup Dry[®], Roundup Original[®], Roundup Transorb[®], Sencor[®], Treflan[™] et Vantage[®] sont des marques déposées de leurs fabricants respectifs.

Consulter les étiquettes des produits d'association à mélanger ou à utiliser en traitement fractionné avec l'herbicide agricole DUAL II MAGNUM pour connaître les recommandations propres à chaque culture.

SE CONFORMER AUX ÉTIQUETTES DE CES PRODUITS QUANT AUX MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES SUPPRIMÉES, AUX PRÉCAUTIONS, AUX AVERTISSEMENTS, AUX RESTRICTIONS, AUX MODES DE MÉLANGE ET DE PULVÉRISATION, AUX CULTURES DE LA ROTATION ET AU MODE D'EMPLOI DÉTAILLÉ RELATIVEMENT AUX VARIATIONS DE DOSAGE SELON LE TYPE DE SOL.